

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [tremblaylanguais-cspaysbleuets-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/fd6be99498187e5434cba8bf)
<https://www.cadre21.org/membres/fd6be99498187e5434cba8bf>

Date d'obtention : 2025-03-13 19:17:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'ouvrir la trousse Sexto et suivre les étapes du protocole, qu'avec la méthode sexto, c'est pris en charge beaucoup plus rapidement. Ne jamais regarder les photo sur le cellulaire, car cela m'incriminerais.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus outillé pour intervenir avec les jeunes adolescent(e)s et ainsi être plus alerte lorsqu'une personne viendra me parler qu'il ou elle à envoyer des photos ou vidée, je vais savoir quoi faire en commençant par ouvrir la trousse et suivre les étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas avoir de jugement, ne pas regarder les images ou vidéos, ne pas faire effacer quoi que ce soit. C'est avec les policier que la personne doit le faire.